MAXULA INVESTISSEMENT SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2017

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers trimestriels de la Société «Maxula Investissement SICAV» pour la période allant du premier Octobre au 31 Décembre 2017, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 4.135.788, un actif net de D : 4.124.263 et un bénéfice de la période de D : 38.464.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «Maxula Investissement SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2017, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers trimestriels de la Société « Maxula Investissement SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2017, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour la période close à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes d'observation

4. Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de la période, 91,23% du total des actifs, dépassant ainsi le seuil de 80% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités ne représentent que 6,82% du total des actifs, se situant au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

5. Les emplois en titres émis par la « CIL » représentent au 31 décembre 2017, 10,76% de l'actif net, se situant ainsi au-dessus du seuil de 10% fixé par l'article 29 du code des organismes de placement collectif.

6. Nous attirons l'attention sur la note aux états financiers n°14 dont le contenu indique que, par référence à la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, la charge encourue par la Société «Maxula Investissement SICAV» au titre de la contribution conjoncturelle exceptionnelle, instituée par l'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, et dont le montant s'élève à D : 24.798, a été assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée durant le quatrième trimestre s'élève à D : 6.137, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 24.798 a été liquidé le 27 décembre 2017.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces questions.

Tunis, le 25 janvier 2018

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Karim DEROUICHE

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2017

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	*Note*	*31/12/2017*	*31/12/2016*
Portefeuille-titres	4	3 773 109,911	5 886 997,350
Obligations et valeurs assimilées		3 772 379,191	5 539 736,445
Tires des Organismes de Placement Collectif		730,720	347 260,905
Placements monétaires et disponibilités		282 207,024	1 554 506,747
Placements monétaires	5	271 685,185	1 549 772,943
Disponibilités		10 521,839	4 733,804
Créances d'exploitation	6	80 471,124	97 600,019
TOTAL ACTIF		**4 135 788,059**	**7 539 104,116**
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	10 232,920	18 646,095
Autres créditeurs divers	8	1 292,384	3 681,731
TOTAL PASSIF		**11 525,304**	**22 327,826**
ACTIF NET			
Capital	9	3 993 324,719	7 254 075,368
Sommes distribuables			
Sommes distribuables des exercices antérieurs		14,074	59,707
Sommes distribuables de la période		130 923,962	262 641,215
ACTIF NET		**4 124 262,755**	**7 516 776,290**
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		**4 135 788,059**	**7 539 104,116**

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Note	*Période du 01/10 au 31/12/2017*	*Période du 01/01 au 31/12/2017*	*Période du 01/10 au 31/12/2016*	*Période du 01/01 au 31/12/2016*
Revenus du portefeuille-titres	10	50 915,189	235 870,580	74 595,288	320 035,553
Revenus des obligations et valeurs assimilées		50 915,189	231 928,700	74 595,288	316 458,652
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		-	3 941,880	-	3 576,901
Revenus des placements monétaires	11	1 177,607	12 489,427	19 766,376	98 137,662
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		52 092,796	248 360,007	94 361,664	418 173,215
Charges de gestion des placements	12	(8 700,153)	(47 399,183)	(18 252,615)	(77 933,508)
REVENU NET DES PLACEMENTS		43 392,643	200 960,824	76 109,049	340 239,707
Autres charges	13	(1 157,615)	(5 608,674)	(2 282,334)	(9 603,181)
Contribution Conjoncturelle	14	(6 136,743)	(24 797,738)	-	-
RESULTAT D'EXPLOITATION		36 098,285	170 554,412	73 826,715	330 636,526
Régularisation du résultat d'exploitation		(15 764,703)	(39 630,450)	(66 145,649)	(67 995,311)
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE		20 333,582	130 923,962	7 681,066	262 641,215
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		15 764,703	39 630,450	66 145,649	67 995,311
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(3 046,607)	6 408,889	(12 271,225)	7 312,088
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		5 412,525	1 223,548	16 861,126	30 656,846
RESULTAT DE LA PERIODE		**38 464,203**	**178 186,849**	**78 416,616**	**368 605,460**

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	Période du 01/10 au 31/12/2017	*Période du 01/01 au 31/12/2017*	*Période du 01/10 au 31/12/2016*	*Période du 01/01 au 31/12/2016*
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	38 464,203	178 186,849	78 416,616	368 605,460
Résultat d'exploitation	36 098,285	170 554,412	73 826,715	330 636,526
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	(3 046,607)	6 408,889	(12 271,225)	7 312,088
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	5 412,525	1 223,548	16 861,126	30 656,846
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	-	(186 117,428)	-	(308 751,300)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	(574 997,086)	(3 384 582,956)	(2 045 785,003)	(2 556 102,338)
Souscriptions				
- Capital	574 763,112	2 433 342,384	494 301,380	4 988 682,674
- Régularisation des sommes non distribuables	802,738	1 727,896	1 987,940	15 982,216
- Régularisation des sommes distribuables	18 222,548	79 825,512	17 401,228	203 537,927
Rachats				
- Capital	(1 133 325,554)	(5 699 942,872)	(2 466 231,858)	(7 436 141,406)
- Régularisation des sommes non distribuables	(1 467,861)	(3 510,494)	(9 686,060)	(24 633,625)
- Régularisation des sommes distribuables	(33 992,069)	(196 025,382)	(83 557,633)	(303 530,124)
VARIATION DE L'ACTIF NET	**(536 532,883)**	**(3 392 513,535)**	**(1 967 368,387)**	**(2 496 248,178)**
ACTIF NET				
En début de période	4 660 795,638	7 516 776,290	9 484 144,677	10 013 024,468
En fin de période	4 124 262,755	4 124 262,755	7 516 776,290	7 516 776,290
NOMBRE D'ACTIONS	0,88%			
En début de période	44 617	71 195	90 627	95 313
En fin de période	39 135	39 135	71 195	71 195
VALEUR LIQUIDATIVE	105,386	105,386	105,580	105,580
TAUX DE RENDEMENT	0,88%	3,31%	0,89%	3,90%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS
ARRETES AU 31 DECEMBRE 2017

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 17 décembre 2007 à l'initiative de la société « MAXULA BOURSE » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 27 décembre 2006.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, MAXULA INVESTISSEMENT SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de MAXULA INVESTISSEMENT SICAV est confiée à la Société « SMART ASSET MANAGEMENT ».

« MAXULA BOURSE » assure la fonction de distributeur, le dépositaire étant « AMEN BANK ».

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 31 décembre 2017, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers intermédiaires sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-*Prise en compte des placements et des revenus y afférents*

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date du détachement du coupon.

3.2-*Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées*

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et la maturité insuffisante de la courbe de taux des émissions souveraines publiée en décembre 2017, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 décembre 2017, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation des composantes du portefeuille des obligations et valeurs assimilées de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations et valeurs assimilées ont été évaluées au 31 décembre 2017 au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

3.3- *Evaluation des titres OPCVM*

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- *Evaluation des autres placements*

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- *Cession des placements*

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

.

Note 4 : Portefeuille- titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017, à D : 3.773.109,911 et se détaille comme suit :

	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Obligations des sociétés & valeurs assimilées		**3 648 429,150**	**3 772 379,191**	**91,47%**
Obligations de sociétés		**2 279 439,900**	**2 345 455,884**	**56,87%**
Obligations Amen Bank 2009/1 au taux variable de TMM+0,85%	3 000	139 977,000	141 606,817	3,43%
Obligations AIL 2013/1 au taux de 7%	2 000	40 000,000	41 319,452	1,00%
Obligations AIL 2014/1 au taux de 7,3%	1 000	40 000,000	40 985,600	0,99%
Obligations ATL 2008 au taux de 7%	5 000	100 000,000	102 025,205	2,47%
Obligations ATL 2015-2 CAT A au taux de 7,5%	1 000	79 996,100	84 073,687	2,04%
Obligations ATTIJ BANK SUB 2017 au taux de 7,4%	1 500	150 000,000	155 230,685	3,76%
Obligations BH 2009 au taux de TMM+0,8%	2 000	107 630,000	107 704,248	2,61%
Obligations BTK 2009 au taux de TMM+0,8%	1 000	53 309,200	55 324,350	1,34%
Obligations BTK SUB 2014-1 au taux de 7,35%	1 500	60 000,000	60 164,318	1,46%
Obligations CHO 2009 au taux de TMM+1%	3 000	75 000,000	75 008,857	1,82%
Obligations CIL 2012/2 au taux de 6,5%	1 500	30 000,000	31 337,753	0,76%
Obligations CIL 2013/1 au taux de 7,25%	2 000	40 000,000	40 159,562	0,97%
Obligations CIL 2014/1 au taux de 7,2%	1 500	60 000,000	61 609,644	1,49%
Obligations CIL 2014/2 au taux de 7,6%	2 000	120 000,000	126 716,318	3,07%
Obligations CIL 2015/1 au taux de 7,65%	1 500	90 001,800	93 015,728	2,26%
Obligations CIL 2015/2 au taux de 7,65%	1 500	90 000,000	90 950,696	2,21%
Obligations EL WIFEK LEASING 2013 au taux de 6,6%	1 000	20 000,000	20 755,112	0,50%
Obligations SERVICOM 2012 au taux de 6,9%	1 000	20 000,000	20 862,027	0,51%
Obligations STB 2008/2 au taux de 6,5%	4 700	235 000,000	245 612,986	5,96%
Obligations STB 2010/1 au taux de 5,3%	1 500	79 963,800	82 605,019	2,00%
Obligations STB 2010/1 au taux de TMM+0,7%	1 500	45 000,000	46 534,067	1,13%
Obligations TL 2013/1 au taux de 7%	1 500	30 000,000	30 414,247	0,74%
Obligations TL sub 2013/2 au taux de 7,6%	1 000	80 000,000	84 397,589	2,05%
Obligations TL 2014/2 au taux de 7,8%	1 000	80 000,000	80 232,504	1,95%
Obligations TL 2015/2 au taux de 7,75%	1 000	100 000,000	105 146,849	2,55%

Obligations U.I.B 2009/1 au taux de 5,25%	3 000	60 000,000	61 159,890	1,48%
Obligations U.I.B 2011/1 au taux de 6,3%	1 500	105 000,000	106 855,825	2,59%
Obligations U.I.B 2011/2 au taux de 5,9%	1 000	28 562,000	29 812,635	0,72%
Obligations U.I.B SUBORDONNE 2015 au taux de 7,4%	2 000	120 000,000	123 834,214	3,00%
Emprunt National		**87 500,000**	**89 874,619**	**2,18%**
Emprunt National 2014 Cat C	1 000	87 500,000	89 874,619	2,18%
Bons du trésor assimilables		**1 281 489,250**	**1 337 048,688**	**32,42%**
BTA-5.5%-7ANS- Octobre 2018	180	174 285,000	181 102,698	4,39%
BTA 5,5% 02-2020	300	289 010,000	308 042,289	7,47%
BTA 5,5% 10-2020	100	96 050,000	99 327,268	2,41%
BTA 5,6% 08-2022	250	238 244,250	248 148,297	6,02%
BTA 6% 04-2023	200	193 300,000	202 055,431	4,90%
BTA 6% 04-2024	100	96 400,000	100 985,868	2,45%
BTA 6,3% 10-2026	200	194 200,000	197 386,837	4,79%
Titres des Organismes de Placement Collectif		**723,127**	**730,720**	**0,02%**
Actions SICAV				
TUNISO-EMIRATIE SICAV	7	723,127	730,720	0,02%
Total		**3 649 152,277**	**3 773 109,911**	**91,49%**
Pourcentage par rapport au total des Actifs		**91,23%**		

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 271.685,185 et se détaille comme suit :

Désignation du titre	Valeur nominale	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2017	% Actif net
Dépôt à vue		**269 495,527**	**271 685,185**	**6,59%**
AMEN BANK		269 495,527	271 685,185	6,59%
Total général		**269 495,527**	**271 685,185**	***6,59%***
Pourcentage par rapport au total des Actifs		**6,57%**		

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 80.471,124 contre D : 97.600,019 à la même date de l'exercice 2016 et se détaille comme suit :

	31/12/2017	31/12/2016
Solde des souscriptions et rachats	16 643,296	31 558,254
Intérêts échus sur certificats de dépôt à encaisser	-	965,500
Obligations échus à encaisser	63 492,700	64 790,000
Autres	335,128	286,265
Total	**80 471,124**	**97 600,019**

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31 décembre 2017 à D : 10.232,920 contre D : 18.646,095 au 31 décembre 2016 et englobe le montant à payer au titre des commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elle se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Smart Asset Management	4 022,258	7 208,161
Maxula Bourse	3 802,695	8 587,575
Rémunération du dépositaire	2 407,967	2 850,359
Total	**10 232,920**	**18 646,095**

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31 décembre 2017 à D : 1.292,384 contre D : 3.681,731 au 31 décembre 2016 et se détaille ainsi :

	31/12/2017	31/12/2016
Redevance du CMF	356,210	682,378
Retenue à la source sur commissions	353,999	2 932,276
Autres	582,175	67,077
Total	**1 292,384**	**3 681,731**

Note 9 : Capital

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du premier janvier au 31 décembre 2017, se détaillent comme suit :

Capital au 31-12-2016	
Montant	7 254 075,368
Nombre de titres	71 195
Nombre d'actionnaires	100
Souscriptions réalisées	
Montant	2 433 342,384
Nombre de titres émis	23 882
Nombre d'actionnaires nouveaux	22
Rachats effectués	
Montant	(5 699 942,872)
Nombre de titres rachetés	(55 942)
Nombre d'actionnaires sortants	(29)
Autres mouvements	
Plus (ou moins) values réalisées sur cessions de titres	1 223,548
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	6 408,889
Régularisation des sommes non distribuables	(1 782,598)
Capital au 31-12-2017	
Montant	3 993 324,719
Nombre de titres	39 135
Nombre d'actionnaires	93

Note 10 : Revenus du portefeuille titres

Les revenus du portefeuille-titres totalisent D : 50.915,189 pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017, contre D : 74.595,288 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2017	Du 01/01 Au 31/12/2017	Du 01/10 Au 31/12/2016	Du 01/01 Au 31/12/2016
Revenus des obligations et valeurs assimilées				
Revenus des obligations				
- intérêts	33 390,040	142 620,590	40 099,050	175 833,304
Revenus des titres émis par le trésor et négociables				
sur le marché financier				
- intérêts (BTA et Emprunt National)	17 525,149	89 308,110	34 496,238	140 625,348
Dividendes				
- des titres OPCVM	-	3 941,880	-	3 576,901
TOTAL	**50 915,189**	**235 870,580**	**74 595,288**	**320 035,553**

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 1.177,607 contre D : 19.766,376 pour la même période de l'exercice 2016, et représente le montant des intérêts sur les dépôts à vue, et se détaille comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2017	Du 01/01 Au 31/12/2017	Du 01/10 Au 31/12/2016	Du 01/01 Au 31/12/2016
Intérêts des billets de trésorerie	-	-	-	15 146,557
Intérêts des dépôts à vue	1 177,607	7 135,697	3 516,651	10 431,598
Intérêts des certificats de dépôt	-	5 353,730	16 249,725	72 559,507
TOTAL	**1 177,607**	**12 489,427**	**19 766,376**	**98 137,662**

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 8.700,153 contre D : 18.252,615 pour la même période de l'exercice 2016, et représente les commissions de gestion, de distribution et de dépôt. Elles se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2017	Du 01/01 Au 31/12/2017	Du 01/10 Au 31/12/2016	Du 01/01 Au 31/12/2016
Commission de gestion	4 022,258	18 767,961	7 208,600	30 198,772
Commission de distribution	3 802,695	19 356,022	8 588,015	36 442,736
Commission de dépôt	875,200	9 275,200	2 456,000	11 292,000
Total	**8 700,153**	**47 399,183**	**18 252,615**	**77 933,508**

Note 13 : Autres Charges

Les autres charges s'élèvent au titre de la période allant du 01/10/2017 au 31/12/2017 à D : 1.157,615 contre D : 2.282,334 pour la même période de l'exercice 2016, et se détaillent comme suit :

	Du 01/10 Au 31/12/2017	Du 01/01 Au 31/12/2017	Du 01/10 Au 31/12/2016	Du 01/01 Au 31/12/2016
Redevance du CMF	1 105,219	5 384,750	2 231,162	9 412,657
Commissions bancaires	52,396	223,924	51,172	190,524
Total	**1 157,615**	**5 608,674**	**2 282,334**	**9 603,181**

Note 14 : Contribution conjoncturelle

L'article 48 de la loi n° 2016-78 du 17 décembre 2016 portant loi de finances pour l'année 2017, a institué au profit du budget de l'Etat et au titre de l'année 2017, une contribution conjoncturelle exceptionnelle (CCE) due par les entreprises et les sociétés soumises à l'impôt sur les sociétés ainsi que celles qui en sont exonérées.

Il s'ensuit que malgré son exonération de l'impôt sur les sociétés, la société «MAXULA INVESTISSEMENT SICAV» se trouve dans le champ d'application des dispositions de l'article 48 précité.

En application de la prise de position de la Direction Générale des Etudes et de la Législation Fiscale (DGELF) n° 230 du 4 janvier 2017, et malgré le fait qu'elle soit assise sur le résultat d'exploitation de l'exercice clos le 31 décembre 2016 (au taux de 7,5%), la charge encourue au titre de la CCE, s'élevant à D : 24.798, a été rattachée, par abonnement quotidien, à l'exercice 2017.

La charge constatée au titre du quatrième trimestre 2017 s'est élevée à D : 6.137, le cumul de la contribution prise en charge au 31 décembre 2017 et qui s'élève à D : 24.798, a été liquidé le 27 décembre 2017.

Note 15 : Rémunération du gestionnaire, du distributeur et du dépositaire

La gestion de la MAXULA INVESTISSEMENT-SICAV est confiée à la Société "SMART ASSET MANAGEMENT". Celle - ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
* 0,24% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
* 0,18% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

MAXULA BOURSE est chargée de la réception des souscriptions et des rachats des actions de la société. En contrepartie de ses prestations, le distributeur perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

* 0,30% HT si l'actif net est de moins de 5 MD,
* 0,36% HT si l'actif net est entre 5 MD et 25 MD,
* 0,42% HT si l'actif net est plus de 25 MD.

AMEN BANK assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle calculée sur la base de l'actif net quotidien comme suit :

* 0,10% HT si l'actif net est de moins de 10 MD,
* 0,08% HT si l'actif net est entre 10 MD et 20 MD,
* 0,06% HT si l'actif net est plus de 20 MD.

Avec un minimum de 8 milles dinars et un maximum de 30 milles dinars en hors taxes par an.